



Commune de BIOLLET

Conseil municipal

Mardi 4 Juin 2024 - 20h

Présents : D. Saby , S. Poughon, A. Darvenne, Christophe Poughet, B. Cherbouquet, K. Chaffreix, C. Chambon, Christian Gomot, : Clémence Poughet.

Excusée : E. Chaffraix

1- Procédure de reprise des tombes au cimetière communal

La procédure de consultation et d'affichage légal enclenchée en 2021 arrive à son terme après 3 ans.

Un nouveau procès-verbal (article L 223-17) doit être affiché en Mairie et au cimetière.

Un mois après un nouvel arrêté stipulant la reprise effective des tombes est signé par le Maire.

Une délibération du conseil Municipal engage la reprise effective.

30 jours après, le Maire peut faire enlever les matériaux des monuments présents sur les tombes, il fait procéder à l'exhumation des restes ; ceux-ci sont remis dans une caisse et placés dans l'ossuaire communal.

Proposition de reprise de 11 tombes : voir plan.

Délibération pour la reprise des tombes : oui à l'unanimité.

Tenue d'un registre de reprise (avec mentions des noms présents sur les tombes lorsqu'ils y sont) : Bruno s'en charge.

A l'automne on procède au nettoyage des 11 tombes + panneau « *emplacement libre* »

Remarque : 4 cases (sur les 6) ont été réservées au Columbarium communal.

2- Extension salle des fêtes pour création d'une cuisine aux normes

Devis reçus à ce jour, prix TTC (voir annexes) :

- | | |
|---|---------|
| • SAS Guillot (maçonnerie, charpente) : | 14 326€ |
| • SARL Tixier (électricité) : | 2 227€ |
| • DECHO Centre (aménagement cuisine) : | 8 041€ |
| • Isolation – Carrelage – Placo (matériaux) : | 3 000€ |
| • Evaluation menuiseries : | 4 800€ |

Soit environ 40 000€ de devis pour la cuisine.

On décide de faire chiffrer **l'isolation complète de la salle des fêtes et étude d'un système de chauffage régulé** pour voir quelle est la priorité sur les investissements à engager. Car la mauvaise isolation est vrai problème en termes de confort et de consommation énergétique.

Demandes de devis :

- Isolation par l'extérieur : Claude et Christophe.
- Etude thermique et système de chauffage : Claude et David.

Rappel : en 2025 sont prévues la **réfection de l'ensemble du toit en tuiles et l'isolation des combles**.

3- Taillage des arbres sur voies communales

Point de Samuel Poughon.
Voir les branches à couper sur les secteurs « Chez Cazard » et « Le Cheix ».

4- Prêt et location chapiteaux communaux

La commune possède deux chapiteaux 8m x 8m.

Un chapiteau est placé à la Guinguette de Mai à Septembre.

Il est proposé :

- Un prêt gratuit du (ou des) chapiteau(x) aux associations de la commune avec assurance confirmée prise par l'association.
Rédaction d'une convention : Christophe et David.
- Pas de prêt ou location aux particuliers.

5 – Elections du 9 juin

Permanences du bureau de vote :

8-11h	11-13h	13-16h	16-18h
DAVID SAMUEL ELISE	CHRISTOPHE CHRISTIAN KAREN	ANNIE CLEMENCE CLAUDE	BRUNO DAVID CHRISTOPHE

Bureau de vote ouvert de **8h à 18h à la salle des fêtes.**

6- Représentants sur les foires à thème de l'ancien Canton

Si invitations reçues :

Date	Lieu	Thème	
15 aout	Châteauneuf	Fête de l'eau	Annie et Bruno(ou Karen)
14 juillet	Espinasse	Fête Patronale	Annie et Christian
21 juillet	St Julien la Geneste	Fête de la Myrtille	Christophe et Elise
28 juillet	Ste Christine	Fête du bois	Annie et Samuel
3 août	St Priest des Champs	Fête de l'amitié	Clémence et Claude
10 novembre	St Gervais	COMA Charolais	Claude et David
14 décembre	Charensat	Foire aux Dindes	Christophe et Clémence

7- Questions diverses

- Projet Comlab de jardin pédagogique. Réunion **lundi 17 juin à 17h à la Mairie.**
L'objectif est que les élèves des 3 écoles du RPI et les institutrices puissent participer à la création et l'entretien d'un jardin pédagogique sur le terrain de la Guinguette.
- Plantation solidaire de pommes de terre aux profits des Associations : effectuée sur terrain communal proche du hangar. Récolte fin septembre-début octobre.
- Installation de la fibre : étude en cours (suivi par Claude Chambon), état des lieux et vérification avec l'adressage. La fibre devrait être posée sur la commune d'ici 6 mois à un an.
Chaque particulier pourra faire la demande de connexion s'il le souhaite.